



RYTHMES SCOLAIRES CSE du 8 juin

**Semaine des 4 jours : la question des rythmes scolaires n'est pas close !
FO se prononce pour une semaine de 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur tout le territoire national, sur 36 semaines !**

Fonctionnaires d'état, nous ne laisserons pas les municipalités définir localement nos Obligations de service !

Mobilisons-nous :

Adoptons des prises de positions dans nos écoles → [ICI](#)

Signez la pétition en ligne → [ICI](#)

DERNIERE MINUTE : la situation dans le 13 (voir au bas de ce mail)

S'il avait semblé répondre à une aspiration des enseignants très majoritairement favorables au retour à la semaine de 4 jours pour en finir avec la réforme des rythmes scolaires, le décret présenté par le nouveau ministre au CSE du 8 juin lui tourne le dos. Il permet en effet à chaque commune d'établir des horaires hebdomadaires particuliers, de modifier le calendrier scolaire national à sa guise, de revenir sur les 36 semaines d'enseignement. Le ministre a lui-même évoqué la possibilité de travailler jusqu'à 40 semaines.

Partout, des milliers de PE adoptent des motions, signent des pétitions pour exiger **4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, sur tout le territoire national, sur 36 semaines.**

C'est cette exigence que FO a défendue au CSE.

[Voir la déclaration FO au CSE](#)

Résultat des votes au CSE du 8 juin

**POUR : FSU (SNUipp), SNALC-SNE CONTRE : FO, UNSA, SUD
NPPV : SGEN-CFDT, CGT**

FO a voté contre le décret qui poursuit l'offensive contre notre statut de PE, fonctionnaire d'État...

L'article 2 du décret indique que « ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D.521-2 accordées par le recteur d'académie ». Les communes pourraient instaurer « des semaines de 8 demi-journées comprenant au moins cinq matinées ou sur moins de vingt-quatre heures hebdomadaires ».

Chaque commune pourrait déroger au calendrier scolaire national des 36 semaines de classe fixant les congés scolaires. Le décret ouvrirait la voie à des **calendriers locaux par école** dépendant de chaque PEdT, remettant en les obligations de service définies nationalement et les congés scolaires. Ainsi à Fos-sur-Mer, le maire entend limiter la classe aux seules matinées, avec récupération sur les congés scolaires !

... et menace nos garanties statutaires nationales

Dans ces conditions, comment garantir le droit à mutation si chaque « territoire » est soumis à un calendrier scolaire différent et donc à une définition particulière des obligations réglementaires de service ? Comment garantir le respect des obligations réglementaires de service du corps des PE notamment pour les titulaires-remplaçants, les compléments de service et les postes fractionnés, sauf à aggraver davantage l'annualisation dont ils sont déjà victimes ?...

Comment se défendre tous ensemble si tout est territorialisé, individualisé ... ?

D'ailleurs, Force Ouvrière a voté contre l'annualisation des heures d'enseignement... proposée par le SNUipp !

La FNEC-FP-FO a voté contre le projet d'amendement, soumis par les représentants du SNUipp au CSE du 8 juin qui visait à ajouter à « *les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires — les mots suivants : « **en moyenne annuelle** ».*

Un tel amendement légaliserait des semaines de 25, 26, 28, 30 heures... de classe dans une seule semaine !

Cette proposition du SNUipp va dans le sens de l'annualisation complète du temps de service des PE, déjà engagée avec les 108 heures !

La revendication des enseignants c'est l'abrogation de la réforme des rythmes et du décret Blanquer et non des amendements contraires à nos intérêts !

La situation dans notre département pour l'année prochaine

Lors de notre audience avec M. BECK (IA-DASEN 13), il nous a été confirmé que la publication du décret est une question de jours, certainement après le Comité Technique Ministériel du 21 juin. Dans cette attente, l'Inspecteur d'Académie ne souhaite prendre aucune décision hâtive.

D'après les informations communiquées, la majorité des communes des Bouches du Rhône souhaiteraient un retour à la semaine des 4 jours, avec 6 heures de cours par jour et le mercredi libéré.

La ville de Marseille s'est déjà prononcée pour un maintien de l'organisation actuelle pour l'an prochain.

2017-2018 serait une année de transition pour permettre de consulter les partenaires et de « coconstruire une nouvelle organisation ».

CONSIGNES DU SNUDI FO 13 à l'attention des enseignants qui seraient invités à se prononcer dans les conseils d'école.

Le SNUDI FO ne s'engagera pas dans cette « co-construction » avec les mairies car il rappelle que ce n'est pas aux Maires de décider commune par commune, de l'organisation du temps scolaire et de l'emploi du temps des enseignants ! **Nous sommes fonctionnaires d'Etat et nous souhaitons le rester !** Notre supérieur hiérarchique est l'Inspecteur d'Académie, le Recteur et le Ministre... pas le Maire !

C'est pourquoi nous invitons les collègues de ne pas prendre part au vote dans les éventuels conseils d'écoles.

Le prochain CDEN, programmé au 13 juillet au plus tard, validera les organisations hebdomadaires de chaque école.

Les SNUDI-FO exige, avec la majorité des enseignants, le rétablissement d'une **organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**, sur un **calendrier scolaire de 36 semaines**, commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national

- **maintien de la définition nationale des dates de congés scolaires sans possibilité de dérogation,**
- **abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire-périscolaire,**
- **Abrogation des décrets Peillon/Hamon/ et la réforme des rythmes**

Le SNUDI FO 13 invite tous les collègues à multiplier, dans toutes les écoles les prises de position en direction du ministre :

- En adoptant une motion (Voir modèle en PJ ou téléchargeable [>ICI<](#))
- Ou en signant la pétition en ligne → [>ICI<](#)

**Vous avez besoin du syndicat ?
Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! **Syndiquez-vous au SNUDI FO !****